République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 28 mars 2025

Date convocation : 24 mars 2025	*Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 18h45, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 5	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Votants : 8	
Pour : 7	**Excusé(e)s:** Rémy MONET
Contre : 0	**Absent(e)s:**
Abstentions : 1	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET

Objet: Cour Administrative d'Appel de Toulouse : requête de Monsieur Marc LEMARIE contre la commune de Barre des Cévennes. Autorisation donnée au Maire d'ester en justice

Le Maire informe l'Assemblée délibérante d'une requête introductive d'appel à la CAA de Toulouse ayant pour objet l'annulation du jugement du tribunal administratif de Nîmes n°2203349 rendu le 17 décembre 2024.

7 votes Pour : Charles ALDROVANDI , Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL
1 abstention : Patrick ROY

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** au Maire d'ester en justice au nom de la municipalité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance — François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 01/04/2025
Date de reception de l'AR: 01/04/2025
048-214800195-DE_043_2025-DE
A G E D I